



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001*

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par secteur :

**Rapport mondial sur le développement humain
du Programme des Nations Unies
pour le développement**

Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique les observations du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement sur le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique intitulé « Évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du Rapport mondial sur le développement humain, 1999 » (E/CN.3/2001/18), qui figure en annexe.

Points à examiner

2. La Commission souhaitera peut-être examiner ces observations lorsqu'elle étudiera le rapport des Amis de la présidence.

* E/CN.3/2001/1.

Annexe

Observations du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement sur le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique intitulé « Évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du Rapport mondial sur le développement humain, 1999 »

1. Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique (E/CN.3/2001/18) est constructif et prospectif. Il est convaincu qu'il aidera à améliorer divers aspects statistiques du *Rapport mondial sur le développement humain* à l'avenir.
2. Le Bureau est animé d'un très grand souci de rigueur et de professionnalisme et convient avec les Amis de la présidence qu'il est tout particulièrement tenu, pour des raisons de réputation, d'impact et de confiance, de souscrire aux normes les plus rigoureuses en matière de pratiques statistiques (voir E/CN.3/2001/18, par. 52).
3. Le Bureau a pris note de la conclusion des Amis de la présidence selon laquelle, après avoir passé en revue l'ensemble du *Rapport mondial sur le développement humain* et évalué les lacunes qu'ils avaient pu confirmer, la crédibilité des principaux tableaux statistiques qui y figuraient n'était pas sérieusement entamée par les erreurs qui avaient été décelées (voir E/CN.3/2001/18, par. 62). Il s'agit là d'une conclusion importante dont le Bureau se félicite tout en constatant qu'il y a des améliorations à apporter comme l'indique également le *Rapport*.
4. Le Bureau a également été encouragé par la conclusion des Amis de la présidence selon laquelle, à leur avis, les mesures actuellement prises par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain (voir E/CN.3/2001/18, par. 53) ainsi que ses recommandations précises, constituent une démarche raisonnable pour éviter à la fois les erreurs de choix et les erreurs de calcul (voir E/CN.3/2001/18, par. 60). Le Bureau estime également qu'il est sur la bonne voie pour réaliser d'importants progrès.
5. Les mesures susmentionnées, prises par le Bureau, sont les suivantes :
 - a) Il est en train de revoir les principes généraux régissant l'utilisation des statistiques dans le *Rapport mondial sur le développement humain*;
 - b) Il prend une part beaucoup plus active aux débats entre statisticiens sur les questions liées à la mesure du développement humain, notamment en participant aux réunions de la Commission de statistique et des sous-comités du CAC;
 - c) Il procède à un examen complet de l'utilisation et de la présentation des statistiques dans le *Rapport mondial sur le développement humain* ainsi que des méthodes d'établissement des tableaux d'indicateurs;
 - d) Il a mis sur pied un groupe consultatif sur les statistiques qui doit se réunir deux fois par an à des stades cruciaux du cycle de travail du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. La première réunion a eu lieu en septembre 2000. La durée du mandat de chaque groupe sera de deux ans;
 - e) Il a nommé M. Tom Griffin, ancien Directeur des statistiques à la Commission économique pour l'Europe, conseiller principal en statistique chargé de fournir des conseils sur tous les aspects des statistiques dans le *Rapport mondial sur le développement humain*, y compris les mesures énumérées ci-dessus.
6. Comme indiqué dans le rapport des Amis de la présidence, nombre des critiques du *Rapport mondial sur le développement humain* portent sur le choix des méthodes de comparaison internationale, par exemple, des revenus ou du produit intérieur brut (PIB). Les avis et la pratique divergent surtout en ce qui concerne l'utilisation des taux de change plutôt que de la parité du pouvoir d'achat. À l'instar d'autres organisations internationales, le Bureau utilise les deux méthodes.

Si, dans certains cas, la meilleure méthode à adopter fait presque l'unanimité, dans d'autres, c'est une question discutable. La méthode de la parité du pouvoir d'achat est la méthode désormais retenue lorsqu'il s'agit de comparer le pouvoir d'achat interne des revenus. Mais il arrive, dans certains cas, que les taux de change demeurent préférables, notamment lorsque l'on compare le PIB ou les recettes publiques aux dettes internationales qui peuvent constituer un lourd fardeau pour les pays en développement.

7. Le Bureau a abordé cette question avec son groupe consultatif sur les statistiques et consulte également d'autres utilisateurs. Entre-temps, il a fait établir une étude sur l'utilisation appropriée de la parité du pouvoir d'achat et des taux de change dans le *Rapport mondial sur le développement humain*.

8. Les présentes observations et d'autres documents publiés antérieurement peuvent être consultés sur le site Web du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à l'adresse suivante :

<<http://www.undp.org/hdro>>
